



Remboursement de travaux non effectués

Par **coco80090**, le **15/02/2011** à **15:35**

Bonjour,
J'ai accepté un devis auprès d'un entrepreneur pour une isolation de combles.
Le jour où il est venu pour faire ces travaux, il me dit que c'est impossible car je n'ai pas de pare-pluie, dès lors il se retire des travaux et me rembourse une partie de l'acompte, il manque 350€ que je n'arrive pas à récupérer malgré deux recommandés.
Quoi faire et quel recours ai-je ?

Par **mimi493**, le **15/02/2011** à **17:13**

Faites une saisine simplifiée du tribunal de proximité.
Vérifiez avant que la société en question existe toujours. Vous vous êtes déplacé ?